Mercredi 20 mars 1929. — No 33. 69me année. Annonces : No 52. Téléphone Rédaction : No 31.

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISSANT A MARTIGNY LES LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS
SUISSE : Un an ..... fr. 9.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 13.50
ETRANGER : Un an ..... fr. 18.—
Avec *Bulletin officiel* ..... » 22.—
(Expédition une fois par semaine ensemble)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY
Compte de Chèques postaux II c 58
**
JOINDRE 20 CENTIMES EN TIMBRES-POSTE A TOUTE DEMANDE DE CHANGEMENT D'ADRESSE

ANNONCES (Corps 7) CANTON ..... 20 ct. SUISSE ..... 25 » (la ligne ou son espace) | ETRANGER ..... 30 ct. RÉCLAMES .... 50 »
S'adresser à PUBLICITAS, Société anonyme suisse de Publicité ou à l'ADMINISTRATION du „CONFÉDÉRÉ"

Au Grand Conseil

Assemblée constitutive du 18 mars 1929

Il est 9 heures. Finie la messe du St-Esprit, le Grand Conseil se rend en corps à la salle des séances. Les députés sont graves et solennels. On croirait assister à un ensevelissement. Vient-on peut-être d'enterrer la Constitution ? On pourrait le croire, car les conseillers d'Etat, qui marchent en tête du cortège, précédés d'un peloton de gendarmes mécaniques et anachroniques, semblent fêter un joyeux événement.

Les députés ont maintenant pris possession de leurs sièges.

M. Roth, doyen d'âge, préside. Il souhaite la bienvenue aux députés ; il dit sa confiance dans les nouveaux élus qui certainement consacreront toutes leurs forces au bien du pays, pour l'élaboration des œuvres législatives qui s'imposent. Il rend hommage au peuple valaisan pour l'esprit civique qu'il a manifesté lors de la votation fédérale sur le problème du blé.

MM. Haegler et Hallenbarter remplissent provisoirement les fonctions de secrétaires.

On procède à l'appel nominal. Tous les députés, à deux exceptions près, répondent.

Les secrétaires donnent lecture du message du Conseil d'Etat concernant les élections des députés. Aucun recours n'a été interjeté contre ces élections. Une démission doit être enregistrée, celle de M. Pierre Bonvin-Beck, député libéral-radical pour le district de Sion.

M. Dellberg, élu dans quatre districts, a déclaré opter pour le district de Brigue; M. Charvoz, pour le district de Martigny.

La séance est interrompue pendant une demi-heure pour laisser le temps à la commission de vérification des pouvoirs de siéger et d'émettre son préavis. Cette commission est composée de 13 membres, dont 3 libéraux-radicaux : MM. Maurice Delacoste, Marc Morand et Ferdinand Travelletti ,et un socialiste, M. Charvoz.

La séance est reprise à 10 h. 30.

MM. Morand et Petrig rapportent au nom de la commission de vérification des pouvoirs. Ils constatent que les résultats correspondent à ceux qui ont été publiés au *Bulletin officiel* du 11 mars, à part toutefois une omission qui a été faite au préjudice de M. Ernest Monnet, d'Isérables, qui a été élu député suppléant du district de Martigny.

La commission estime qu'il y a lieu de réviser la loi en ce qui concerne le système plébiscitaire qui permet à un député de se faire élire dans plusieurs districts. Quoique légal, ce système est antidémocratique. Une motion de M. Couchepin a du reste été déposée demandant la révision des lois électorales.

La commission constate qu'aucun recours n'a été interjeté contre les élections. Elle propose de valider toutes les élections des députés et des députés suppléants.

Ce qui est fait.

M. Haegler lit d'une voix émue la formule sacramentelle, et les députés prêtent serment.

On procède à la *nomination du président.*

M. Joseph Kuntschen recueille 91 voix sur 104 bulletins rentrés. Il occupe aussitôt le fauteuil présidentiel. Il remercie la Haute Assemblée du témoignage de confiance qu'on lui donne en l'appelant aux fonctions de président. « Je m'efforcerai, dit-il, d'en être digne ; *je ne perdrai jamais de vue le sens de l'équité et de l'impartialité.* »

(Réd. : Ce n'est jamais trop tard pour prendre de bonnes résolutions).

Il rappelle ensuite les tâches qui attendent nos députés et termine en faisant appel à l'union de tous pour le bien général.

La séance est levée à 11 heures.

Séance de relevée

A 15 h., les députés sont à nouveau réunis dans la salle du Grand Conseil.

Après l'appel nominal, il est donné lecture de deux motions, émanant toutes deux du groupe radical :

Motion Morand. — Considérant que, malgré l'article 14 de la Constitution cantonale et la motion Camille Défayes, certaines catégories de salariés ne bénéficient pas de la protection légale suffisante ; considérant qu'il est nécessaire de combler au plus tôt cette lacune de notre législation, les soussignés invitent le Conseil d'Etat à élaborer à bref délai une loi de protection réglementant les conditions du travail des salariés qui ne sont pas encore soumis à une législation spéciale ou à l'égard desquels la législation actuelle est insuffisante.

Motion Couchepin. — Dans le but de fondre en une seule loi les différentes lois électorales actuellement en vigueur et d'y apporter les modifications commandées par la pratique et l'expérience, le Conseil d'Etat est invité à présenter au cours de la session de novembre 1929 un projet de loi sur les votations et élections.

On procède ensuite à la *nomination du 1er vice-président.*

M. Jules Couchepin est élu par 84 voix sur 103 bulletins rentrés.

Il remercie la Haute-Assemblée au nom de son parti et de son district sur qui il déclare reporter l'honneur qui lui est fait.

Pour la 2me vice-présidence, M. Guillaume de Kalbermatten, député du district de Conches, obtient 73 voix.

MM. Haegler et Hallenbarter, secrétaires provisoires, sont confirmés.

Les fonctions de scrutateur confèrent sans doute à ceux qui les revêtent un certain prestige, car ici M. Dellberg intervient. Il demande que l'un d'eux soit choisi dans le groupe socialiste. Il propose M. Camille Charles, du Bouveret.

C'est se dépenser en pure perte, car la majorité confirme les deux scrutateurs provisoires, MM. Lot Wyer et Raphaël Troillet, par 79 et 80 voix sur 94 bulletins rentrés. M. Charles fait 10 voix. Quelques voix éparses.

Le parti libéral-radical sera représenté, dans la Commission de gestion, par MM. Maurice Delacoste, Marc Morand et Maurice Bonvin. MM. Louis Moret et Benjamin Meizoz feront partie de la Commission du Budget. M. Dellberg y siégera en qualité de représentant du groupe socialiste.

M. Camille Crittin fera partie de la Commission de la Banque cantonale.

On procède ensuite à l'assermentation du Conseil d'Etat, puis la séance est levée, l'ordre du jour étant épuisé.

Les heureux élus du 3 mars se retrouveront le 13 mai avec le ferme propos de travailler consciencieusement au bien du pays.

OPINIONS

M. Schulthess et l'initiative routière

Nous extrayons du discours prononcé par le Chef du Dpt de l'Economie publique, à l'inauguration du Salon de l'Automobile à Genève, le 15 mars, les passages essentiels :

Lorsqu'on admire dans le Salon toutes les magnifiques machines de course, qui tendent à battre le double record de l'élégance et de la vitesse, lorsqu'on songe qu'il circule en Suisse plus de 100,000 véhicules à moteur, on ne peut s'empêcher de considérer **comme un anachronisme le fait que la législation sur les automobiles est encore du ressort de chacun de nos vingt-cinq cantons** et n'a pas encore pu être unifiée dans notre petit pays. C'est là un état de choses qui paraît incompréhensible aux étrangers et dont aucun fédéraliste — fût-il même le plus convaincu — ne saurait prendre la responsabilité.

Initiative routière

Il ne servirait à rien de verser un pleur aujourd'hui sur la loi qui fut rejetée par le peuple (le premier essai de législation fédérale sur la circulation routière en 1927). Elle eût mérité un meilleur sort, car, dans ses grandes lignes, elle était bonne, selon moi. Mais il s'agit de se remettre courageusement à l'œuvre. Le peuple et les cantons devront se prononcer au mois de mai sur la demande d'initiative qui tend à donner une nouvelle teneur à l'article constitutionnel sur la circulation routière. Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale sont d'avis que ce projet va trop loin. Il porte atteinte dans une trop forte mesure à la souveraineté cantonale. Il attribue le droit de légiférer sur toute la circulation routière à la Confédération qui, à mon avis, n'a pas qualité pour accomplir pareille tâche. L'initiative excède la juste mesure en attribuant aux cantons tout le produit des droits de douane sur la benzine. En permettant à la Confédération d'en conserver une part pour la construction et l'entretien de routes de transit, elle crée une source de litiges et de conflits. Ce serait peine perdue que de soutenir le projet des initiateurs — ceux qui sont d'un autre avis voudront bien excuser ma franchise — et il me paraît que le meilleur moyen de mettre rapidement sur pied une bonne législation sur la circulation des automobiles serait de faire front dès maintenant et unanimement contre la demande d'initiative et de se mettre d'accord sur les principes de la loi future.

L'article qui figure actuellement dans la Constitution permet d'édicter, en ce qui concerne les routes ouvertes à la circulation des automobiles, des prescriptions pour tous les usagers de la route, y compris les piétons et les conducteurs de voitures attelées. Preuve en est la motion qui a été adoptée au mois de décembre dernier par les Chambres fédérales et qui fut déposée d'entente avec des membres influents du Touring-Club. Si l'on persiste à soutenir la demande d'initiative, je ne doute pas qu'après son rejet, chacun contribuera à l'élaboration d'une loi moderne fondée sur les dispositions actuelles de la Constitution, loi qui tiendra compte des besoins du trafic et sauvegardera comme il convient les droits des autres usagers de la route, sans porter préjudice aux automobilistes. Il est grandement temps de résoudre ce problème, si l'on ne veut pas exposer notre démocratie au reproche de n'adapter sa législation qu'avec un mal infini à la marche des événements et d'oublier la tâche qui lui incombe de frayer la voie au progrès. Quand le Salon ouvrira ses portes, la prochaine fois, nous ne serons pas loin, je l'espère, de la réalisation de nos espérances.

Les deux faces

de l'Exposition valaisanne d'hygiène

(du 23 mars au 7 avril 1929, au Casino de Sion)

Il y a entre les deux maux un étroit lien de parenté : La tuberculose mine surtout les corps affaiblis par l'alcoolisme.

Voici quelques-uns des nombreux faits à l'appui de cette affirmation :

1. — Dans les hôpitaux pour tuberculeux, on rencontre de fortes proportions d'alcooliques, variant dans les conditions particulièrement mauvaises de 70 % à 90 %.

2. — Le plus fort contingent de phtisiques est fourni par les métiers se rapportant à l'alcool, dans lesquels les occasions de boire se renouvellent le plus fréquemment.

3. — En Suisse, les sanatoriums populaires excluent du régime des malades l'usage des boissons alcooliques.

4. — Pour la France, il y a entre la carte de la tuberculose et celle de l'alcoolisme une coïncidence frappante : la phtisie sévit le plus cruellement sous le sceptre de l'alcool.

Aussi, le professeur Brouardel, doyen de la Faculté de médecine de Paris, estime-t-il que les deux tiers des cas de tuberculose sont dûs aux excès de boissons.

L'abus des boissons affaiblit et désorganise les corps, les germes de la tuberculose ont beau jeu dans les tissus d'un individu dont la résistance est si fortement entamée. Ajoutez-y la mauvaise alimentation et la misère du logement, suites fréquentes des habitudes du buveur : vous comprendrez sans peine pourquoi l'alcoolisme est le plus efficace propagateur de la tuberculose.

Il eût été donc peu rationnel de séparer de la lutte contre la tuberculose les efforts qui s'imposent pour signaler d'abord, pour enrayer ensuite les ravages des boissons alcooliques.

Tous ceux qui prennent au sérieux la campagne anti-tuberculeuse doivent tenir un compte efficace de cette funeste alliance entre les deux fléaux.

* * *

L'Exposition s'adresse à tous ceux qui ont à cœur la santé physique et morale, le progrès et la prospérité de notre peuple. C'est dire qu'elle offre à tout visiteur d'utiles enseignements.

Mais ceux dont la présence est surtout désirée, ce sont les parents, les éducateurs de tout degré, les autorités religieuses et civiles. S'il est vrai que la santé publique est en étroite connexion avec le bien-être national, une manifestation telle que l'Exposition d'hygiène ne laissera pas indifférents ceux qui ont la responsabilité de l'intérêt général temporel et des intérêts spirituels.

Il convient à chacun de venir s'éclairer, se documenter, s'instruire, se laisser toucher et entraîner à la lutte contre les dangers communs. Le matériel exposé est assez riche pour que chacun y trouve quelque chose et même beaucoup qui puisse parler à son esprit et à son cœur. Ceux qui n'aiment pas les longs détours des raisonnements rencontreront de saines suggestions et des moulages qui présentent les faits sous une forme concrète. Les esprits plus habitués aux déductions scientifiques s'arrêteront plus volontiers devant les statistiques et les graphiques. Il n'est pas jusqu'aux amateurs du beau qui ne puissent trouver à l'Exposition des choses à leur goût, et en dépit de la théorie de l'art pour l'art, ils avoueront que le pinceau qu se met au service du bien ne risque pas de déchoir.

La Ligue sédunoise des femmes catholiques a bien voulu s'offrir spontanément pour ajouter à l'Exposition ce cachet d'agrément et ce surplus si désirable qui fait que l'ensemble se présentera d'une façon attrayante.

Aucun homme qui réfléchit ne nie le mal. Pour appliquer un remède efficace, il faut évidemment aller plus loin.

L'Exposition d'hygiène n'est pas un acte de pessimisme, mais bien plutôt un témoignage de confiance en l'inépuisable force de renouveau que Dieu a mise au fond de notre être.

Il est salutaire de voir l'étendue du mal qui menace nos énergies nationales et de puiser dans cette vue la volonté d'agir.

Le Comité de l'Exposition.

Crémation

La Société vaudoise de crémation est présidée par M. Paul Decker. La Société compte 39 années d'existence : son effectif, au début de 1928, était de 2813 membres : au 1er janvier 1929, de 2959 membres. En 1928, ont été incinérés ou ont démissionné 112 membres : il y a eu 106 incinérations (en 1927, 74).

NOUVELLES DU JOUR

La Chambre française a repris jeudi la discussion sur les congrégations missionnaires. Plusieurs orateurs ont pris la parole après MM. Paul-Boncour et Marcel Héraud, organes de la commission, entre autres MM. Herriot et Briand, au sujet de l'attitude des autorités ecclésiastiques et des congrégations à l'époque du ministère Combes. — Les groupes tiennent des réunions.

*

A la Chambre belge, M. Mathieu, socialiste, interpelle le gouvernement sur le faux d'Utrecht.

*

Un drame passionnel s'est produit à Fribourg. Dans la nuit de lundi à mardi, M. Adolphe Hertling, architecte, a été assassiné par sa maîtresse, Mlle Jeanne Canton. — La meurtrière s'est suicidée mardi soir dans un hôtel de Lausanne.

*

Le Conseil d'Etat de Bâle-Ville, considérant l'arrêté fédéral du 16 mars 1929, concernant l'interdiction de la manifestation internationale antifasciste ou des contre-manifestations éventuelles du 24 mars 1929, demande au Conseil fédéral de mettre à la disposition du gouvernement de Bâle-Ville des troupes actuellement en service, de désigner un commandant de ces troupes et de le placer sous les ordres du Conseil d'Etat pour l'accomplissement de sa tâche sur le territoire de Bâle-Ville.

Le Conseil fédéral est prié de renforcer les postes de douane pour la surveillance de la frontière et de la région voisine, d'accord avec la police, mais de renoncer à lever d'autres troupes.

Le vignoble romand et les gels du dernier hiver

Dans beaucoup de régions du vignoble romand, les viticulteurs se demandent s'ils peuvent utiliser pour le greffage, sans risques d'insuccès, les sarments greffons prélevés dans les vignes où des gels si intenses ont agi.

D'une façon générale, le bois de nos vignes a bien mûri en 1928 et a résisté aux basses températures. Par contre ,suivant les régions, les bourgeons ont souffert davantage. Tantôt ce sont les bourgeons principaux qui ont été touchés, tantôt les bourgeons latéraux.

En tout état de cause, nous devons recommander aux vignerons de choisir cette année pour leur greffage des sarments greffons prélevés exclusivement dans les endroits connus comme souffrant habituellement le moins du gel. Il est à supposer qu'en ces lieux la vague de froid aura été un peu moins marquée qu'ailleurs.

Les indications ci-dessus concernent spécialement les vignes sises au bord du lac Léman dans lesquelles nous avons prélevé de nombreux échantillons. Les dégâts sont plus marqués dans certaines régions des vignobles valaisans et neuchâtelois en particulier.

Station fédérale d'essais viticoles de Lausanne.

EN LISANT...

Invulnérables !

Le docte *Nouvelliste* court à la recherche des textes pour démontrer que les malheureux Vaudois du Piémont et du midi de la France ne furent pas persécutés par les évêques, mais bien par l'autorité civile, en l'espèce le président du Parlement d'Aix « digne précurseur de M. Daladier », dit le journal de St-Maurice.

Injure gratuite et lâche, que cette dernière comparaison, mais passons outre. La presse bien pensante nous a accoutumé à des choses bien plus pitoyables encore.

Les évêques, bien entendu, sont comme la femme de César : le moindre soupçon ne saurait les effleurer. C'est sur d'autres qu'on fait peser le poids des responsabilités dans les guerres et les persécutions religieuses.

Pourtant, c'est bien Pierre Cauchon, évêque de Beauvais, qui présidait le féroce tribunal qui condamna sainte Jeanne d'Arc à être brûlée vive. La dernière livraison du *Dictionnaire historique de la Suisse* rappelle la malheureuse odyssée du pauvre Pierre Péquignat et de ses compagnons qui, pour avoir revendiqué les droits du peuple jurassien opprimé par les princes-évêques de Bâle, furent décapités en 1740, par les ordres du paternel gouvernement de l'évêque Jacques-Sigismond de Reinach. Mais ce crime, va-t-on nous dire, ce n'est pas l'évêque de Reinach qui l'a commis, mais bien le prince temporel qu'il était aussi !

Le Liseur.

Lettre de Berne

(Deuxième semaine)

Le Conseil national a encore consacré à la discussion du Code pénal le temps équivalent à deux séances. Ce fut l'occasion de constater une fois de plus que socialistes et conservateurs font de grands efforts pour que dans une loi à laquelle tout le peuple suisse sera soumis, soient consignées des dispositions qui ne sont que l'expression des intérêts, des conceptions, de la doctrine politico-sociale-économique ou... confessionnelle. Mais, chut ! n'en disons pas davantage, nous risquerions d'effaroucher les adversaires de cette loi dont le parti pris se révèle de plus en plus évident.

Les jeunes gens qui se présentent au recrutement continueront à être dispensés, comme depuis 1914, de l'examen pédagogique. Cette décision que la Chambre a prise à une grande majorité constitue-t-elle réellement un avantage pour le pays ? Beaucoup l'ont affirmé, d'autres ont déclaré qu'elle était sans importance. Il nous est apparu le contraire. Organisés pour la première fois en 1875, et sans cesse pratiqués jusqu'en 1914, les examens de recrues ont rendu de précieux services à l'école publique. Ils étaient une occasion, pour les jeunes gens, de rafraîchir et développer les connaissances acquises à l'école primaire. C'est à la faveur de l'émulation qu'ils ont provoquée entre cantons que nous devons la plupart des cours complémentaires. Les adversaires des examens pédagogiques des recrues arguent que si ceux-ci étaient nécessaires autrefois, ils ne le sont plus aujourd'hui, en raison de l'existence de ces cours complémentaires. Ils prétendent en outre que les écoles complémentaires professionnelles souffrent du maintien de ces examens. Encore que cela ne soit pas démontré, nous n'oublions pas que dans certains cantons, l'obligation de l'examen pédagogique lors du recrutement constitue, actuellement encore, la seule base de l'instruction post-scolaire de la jeunesse masculine. Aussi, ces cantons réclament-ils avec insistance le rétablissement des examens de recrues.

La plupart des Départements cantonaux de l'Instruction publique se sont déclarés partisans de ce rétablissement sous réserve que des modifications soient apportées non pas tant dans le programme que dans le mode d'examiner.

Est-ce parce que quelques cantons ont organisé d'une façon heureuse l'enseignement post-scolaire et créé des écoles complémentaires professionnelles que l'on doit supprimer une institution qui était propre à combler dans une certaine mesure une lacune dont souffrent d'autres cantons ?

Non, car autrement, le fédéralisme ne serait rien d'autre qu'égoïsme et négation de la solidarité nationale.

Et puis, si l'on considère le rôle moral, politique, économique que joue de nos jours l'instruction, ne doit-on pas admettre que l'Etat ne fera jamais assez pour elle ? Or, il est indubitable que l'obligation de passer un examen pédagogique lors du recrutement comporte la nécessité de fréquenter au préalable un cours spécial. Pourra-t-on dès lors soutenir sérieusement que cet examen ne contribuera en rien à augmenter le petit bagage intellectuel du jeune homme, à fortifier ses vertus morales : qu'il ne servira même pas à jeter un tout petit rayon de lumière dans le compartiment de quelques connaissances qu'il avait acquises à l'école primaire ?

Mais il y a aussi et surtout le point de vue militaire à envisager. Sans doute il n'est pas indispensable, pour être un bon soldat, d'être titulaire d'un certificat d'études secondaires, ou d'un grade universitaire. On nous assure qu'il y a de bons lieutenants et d'excellents capitaines qui ne disposent cependant que d'une instruction moyenne. Au reste, s'il devait en être autrement, notre armée aurait perdu son véritable caractère qui est de « ne pas se distinguer de la nation ».

Il ne subsiste pas moins que sera un digne « pioupiou » comme sera un citoyen accompli, celui qui joindra à la santé du corps les qualités du cœur et de l'intelligence. Et sera surtout un véritable soldat celui qui, connaissant bien son pays, s'y est profondément attaché.

A cet égard, le rétablissement de l'examen pédagogique des recrues offrait un intérêt tout spécial. Le nouveau programme faisait une très large place à l'instruction civique. Or, nous ne connaissons pas de branche qui soit plus à même de préparer le jeune homme à jouer un rôle utile dans l'armée et dans la société, sous condition que cette matière soit enseignée méthodiquement, rationnellement et avec un très grand souci du... vrai. C'est en raison de l'importance accordée à l'instruction civique, croyons-nous, que la Commission avait formulé le postulat aux termes duquel les examens de recrues relèveraient désormais du Dpt de l'Intérieur.

Conséquences fort heureuses : les 250,000 fr. environ de frais d'examen auraient été supportés par ce dernier et non par le Dpt militaire dont les charges sont déjà excessives ; l'enseignement et les épreuves auraient été soumises à la surveillance du Dpt de l'Intérieur, conformément à l'art. 27 de la Constitution fédérale.

Nous comprenons dès lors la résistance des conservateurs, par l'organe de leur président, M. Perrier, de Fribourg ; nous devinons les motifs inavoués de l'opposition des socialistes ; mais nous avouons ne pas nous expliquer qu'un colonel ait proclamé au Conseil national que les examens pédagogiques des recrues n'avaient aucune utilité. Et c'est ainsi qu'on le vit s'unir aux socialistes et à la plupart des conservateurs pour repousser une réforme qui nous paraissait utile au pays et à l'armée.

Nous souhaitons à ce collègue-colonel de n'être pas l'objet des mêmes suspicions que l'auteur de ces lignes qui s'est inspiré du même souci de bien servir les institutions de son pays en repoussant le rétablissement des cours de landwehr pour 1929 qu'en votant pour le rétablissement des examens de recrues. L'absolu n'est de règle ni dans l'un ni dans l'autre cas.

Les débats concernant le rapport annuel de la S. des N. en témoignent.

Nous nous excusons d'avoir soumis les lecteurs du *Confédéré* à une épreuve sous couleur de la faire subir aux futures recrues. Nous le regrettons d'autant plus que d'autres délibérations de la seconde semaine parlementaire méritent de vous être exposées. Nous le ferons dans un prochain numéro.

C. C.

VALAIS

Avis important. — Les remboursements du 1er semestre 1929 viennent d'être remis à la poste. Nous prions nos abonnés que cela concerne de faire leur possible pour régler leur abonnement. Ils éviteront pour eux de nouveaux frais de remboursement et pour l'administration du journal un travail inutile. *L'Administration.*

Echos du district de Conthey. — Un *Contheysan de l'élite* essaie de répliquer à grand renfort de contre-vérités dans le *Nouvelliste* au correspondant du *Confédéré* qui a mis calmement les choses au point au sujet des élections du 3 mars dans le district de Conthey. L'écrivain du *Nouvelliste* croit avoir répondu victorieusement en qualifiant d'excessifs les termes employés par le *Confédéré* pour formuler des observations et des critiques purement objectives. Sans même expliquer le traitement peu flatteur que les conservateurs du district de Conthey ont infligé à leur chef « vénéré », M. Evéquoz, ce même correspondant persiste à affirmer que l'un des candidats libéraux-radicaux se trouve diminué ensuite des élections du 3 mars, alors qu'il arrive en tête de liste ou peu s'en faut.

Chose étrange, les meneurs conservateurs qui crient à la victoire n'ont cependant plus déragé depuis. Leur mauvaise humeur persiste. Le *Confédéré* a déjà relaté comment s'étaient comportés des conservateurs de Vétroz dont les exploits peu glorieux font l'objet d'une enquête pénale qui est en cours. Ceux de Chamoson n'ont pas mieux extériorisé leur joie, du moins si l'on s'en rapporte aux faits et gestes intolérables d'un de leurs chefs les plus influents. Sans doute ,celui-là s'est certainement acquis du prestige et des lauriers si l'on considère que les qualités d'un administrateur résident dans ses aptitudes de combat.

Reviendrons-nous au bon vieux temps où les coups tenaient lieu d'arguments et où le pugilat était la forme la plus efficace de l'éloquence politique ?

Et puisque le correspondant du *Nouvelliste* prétend que c'est calomnier ses amis politiques que d'affirmer qu'ils se sont servis de moyens électoraux peu reluisants, qu'il nous dise donc ce qu'il pense de l'étrange petit billet suivant qui n'est pas une pièce à l'Antoine le Pieux, mais un document d'une rigoureuse authenticité :

Je soussigné, instituteur à C., déclare devoir à M. J. B. de S., la somme de cinquante francs si le billet conservateur que je lui ai donné sort du scrutin.

(Signé) : J. C., instituteur.

Si cela n'est pas un odieux maquignonnage indigne d'un régent, comment faut-il l'appeler ?

Et, M. le *Contheysan de l'élite*, faites en sorte d'obtenir de vos amis de Chamoson l'indication du texte de loi qui autorise un bourgeois de Leytron, habitant Saillon, à venir voter à Chamoson.

Comprenne qui pourra.

La grippe en Rhénanie. — La presse socialiste suisse — et valaisanne — mène grand tapage à propos du décès, dû à la grippe au cours de cet hiver particulièrement long et rigoureux, de 272 soldats français de l'armée d'occupation de la région rhénane. Ces pertes sont certainement regrettables et douloureuses et elles nous font songer aux 900 soldats suisses tombés eux aussi lors de la mobilisation de 1918, à l'occasion de la grève générale déclanchée par le parti socialiste-révolutionnaire.

Où étaient les criminels à ce moment-là, camarades du *Peuple valaisan ?* *Memento.*

Chez les Valaisans de Londres. — Le Cercle valaisan de Londres a fêté dernièrement, à la soirée valaisanne annuelle le succès remporté par nos concitoyens émigrés aux Sports suisses. Le Team du Tug of War a gagné trois ans de suite. Les Valaisans détiennent maintenant la coupe si enviée par les autres sociétés de Londres. En outre, comme d'habitude, beaucoup de Valaisans ont gagné des premiers et deuxièmes prix individuels.

Moins de jours chômés, s. v. pl. ! — Il y a quelques mois, à l'occasion d'une fête chômée en Valais, en pleine semaine, et qui ne l'était pas chez nos Confédérés vaudois, des commerçants de notre canton se sont plaints amèrement de l'habitude prise par une partie du public de mettre à profit ce jour chômé pour faire un voyage à Lausanne ou dans d'autres villes vaudoises, et y faire d'importantes emplettes. Ainsi, les magasins de nos villes valaisannes étaient délaissés à l'approche des fêtes.

En agissant ainsi, c'est bien mal comprendre l'appui que le public doit moralement et matériellement au commerce local qui alimente de ses contributions les caisses communales et cantonales.

A l'occasion des prochaines fêtes, l'*Union valaisanne des Sociétés industrielles et des Arts et Métiers* conjure ce public étourdi de ne pas utiliser le jour de la Saint Joseph — dont nos supercatholiques ont rétabli abusivement la fête supprimée par le pape — pour aller faire tous les achats de la saison au delà de nos frontières cantonales, chez les commerçants confédérés qui ne sont pas si souvent astreints à fermer boutique au milieu de la semaine.

Messieurs les commerçants de l'*Union valaisanne* précitée ne sont-ils pas de mon avis que la pratique dont ils se plaignent disparaîtrait en bonne partie si nous avions en Valais les mêmes jours fériés que les Vaudois, nos Confédérés les plus voisins, autrement dit si l'on supprimait quelques-uns de ces jours obligatoirement fériés qui ne font pas tort qu'au commerce, mais aussi et surtout aux paysans gênés dans leurs travaux ?

Jacques Bonhomme.

Routes et autos. — Grâce au beau temps, les routes de plaine de la Suisse sont de nouveau toutes praticables : la fonte des neiges sur les routes des Préalpes permettra l'accès des hauteurs pour les fêtes de Pâques.

Dans le Valais, la route de Champéry est praticable sans chaînes, la route de Morgins, sans chaînes jusqu'à Morgins : la route de Montana-Vermala est libre également.

Brigue. — La dernière foire du 14 mars, à Brigue, n'a pas été très fréquentée. La circulation du gros bétail sur les chemins conduisant des villages de montagne en ville est rendue malaisée en cette maison par le verglas. Les vaches de la race de Conches se sont vendues de 700 à 1000 fr. A la gare ,on en a expédié 102 pièces, la plupart pour le canton de Vaud.

Vétroz. — Un fielleux correspondant du *Nouvelliste* se targue du maintien aux élections de mars de la majorité conservatrice extorquée obtenue en décembre à Vétroz. — Mais si ce correspondant voulait être véridique, il constaterait que ce ne sont pas les conservateurs de la commune de Vétroz qui ont vaincu aux dernières élections, mais bien les kroumirs et employés d'Etat favorisés au surplus par les procédés arbitraires mis en œuvre en haut lieu dans la composition de la liste électorale. *Un Citoyen libre.*

LES FETES DU RHONE A GENEVE. — Voici le programme des manifestations :

Vendredi 28 juin : Ouverture de l'Exposition rhodanienne.

Vendredi 5 juillet : Journée de navigation fluviale.

Samedi 6 juillet : 9 à 12 h. : Congrès du Rhône (Maison communale de Plainpalais. — 13 h. : Banquet officiel, salle des Rois. — 16 h. : Jeux du Rhône, campagne Bartholoni. — 20 h. : Fête de nuit dans la rade.

Dimanche 7 juillet : 11 h.-11 h. 15 : Offrande au Rhône et Cantate. — 13 h. : Grand banquet populaire (éventuel). — 16 h. : Jeux du Rhône. — Le soir : Fête populaire (banquets, bals, concerts, etc.).

Lundi 8 juillet : 9 h. : Congrès. — 16 h. : Jeux du Rhône.

Mardi 10 juillet : Excursion à Génissiat et dans le Valais.

Mercredi 11 juillet. — Tour du Lac.

Dimanche 14 juillet : Clôture de l'Exposition.

Echos de la Planta ! — Selon une information que nous reproduisons sous toutes réserves, il serait question à la Planta d'un prochain remaniement dans la répartition des dicastères entre les cinq honorables du pouvoir exécutif sortis tout frais de la fontaine de Jouvence du suffrage universel. Nous n'avons pas pu obtenir des renseignements précis sur ces mutations éventuelles, mais on nous a assuré qu'en tous cas M. Walpeu lâcherait l'Instruction publique — qui doit enfin revenir à un des Romands du Conseil d'Etat — pour prendre la direction du Département des Finances.

M. Lorétan, qui s'est révélé éminent juriste, passerait au Département de Justice et Police que M. Pitteloud quitterait pour l'Instruction publique, domaine qui conviendrait à ses goûts et à son zèle de propagandiste de l'éducation cléricale, vantée par la *Patrie* (la noire) !

DANS LA RÉGION

Les courses de chevaux

L'assemblée de la Société hippique d'Aigle-Montreux a fixé au 11 août, sur la place des Glariers, à Aigle, ses courses annuelles de chevaux.

MARTIGNY

Au Cinéma-Etoile.

C'est donc vendredi, samedi et dimanche que sera présenté le plus grand film d'aviation réalisé à ce jour : **Les Ailes,** film de guerre aérienne dont la représentation exacte en semble chose impossible à l'écran.

Le spectateur effaré se sent transporté dans le ciel même, en plein milieu des escadrilles, dont les mille ailes le frôlent. Aucune comparaison avec le truquage plus ou moins habile des vols en studio devant une toile peinte. Encore une fois, nous sommes en plein dans la réalité, nous y participons, les mitrailleuses sont à un mètre de nous, les commandes à portée de notre main, au-dessous la terre peut se déplacer selon des perspectives étranges, fantastiques.

Mais il faut voir cela et aucun récit ni analyse ne saurait en donner une idée.

C'est un film prodigieux et nous ne doutons pas que Martigny et les environs iront s'emplir les yeux de cette évocation incomparable.

---

4 **Feuilleton du « Confédéré »**

LE REMORDS D'UN ANGE

par

ADOLPHE D'ENNERY

Elle montait toujours vers le sommet du coteau.

— Oui, oui, c'est une plaisanterie, pensait-elle ; je suis persuadée qu'il a fait remiser la chaise dans un taillis et qu'il va s'amuser à me laisser chercher.

Germaine parlait ainsi, mais, au fond, elle ne croyait pas ce qu'elle disait.

Par un hasard, il n'y avait personne sur la route. On était en mai. Les paysans travaillaient aux champs.

Haletante, elle avançait le pas, la poitrine broyée par une agitation toujours croissante.

— Oh ! fit-elle, Raymond m'aurait abandonnée ! abandonnée ! moi !...

Et, pour la première fois, peut-être, elle s'aperçut que son orgueil était plus durement atteint que son amour.

Ce ne fut pas une poignante douleur, ce fut une humiliation profonde, une colère terrible qu'elle ressentit.

— Mais, non, non, disait-elle, en continuant sa route.

Dans la hâte de sa marche, la jeune femme était oppressée. De son front coulaient de grosses gouttes de sueur.

Quand elle fut en haut, la malheureuse s'engagea dans le bois, marcha pendant une vingtaine de minutes sur un terrain plat et gagna ainsi un détour du chemin.

De là, on pouvait voir la route s'enfoncer à perte de vue dans la forêt sans fin. Et loin, bien loin déjà, comme un point noir, la chaise de poste semblait s'enfuir ainsi qu'un rêve.

Germaine ne pouvait plus douter.

Debout, les bras ballants, sans idées et sans voix, elle resta quelques minutes à contempler le chemin par où s'enfuyaient toutes ses illusions...

A ce rêve enchanté, qui avait duré quelques mois, aux brillantes espérances, qu'elle avait conçues, à cette existence de richesse, d'éclat, de bonheur, qui venait de se dérouler devant elle, deux mots servaient de prologue et d'épilogue :

— Monte !

— Descends !

C'est-à-dire le triomphe et le désespoir.

Raymond avait été plus cruel qu'il ne le voulait, sans doute, car, l'ayant poussée, par un raffinement d'égoïsme, à reprendre ses habits d'autrefois, il n'avait pas songé probablement qu'il la laissait sans argent, dénuée de toute ressource.

Elle, non plus, n'y songea pas.

Quand elle eut retrouvé la force de descendre en elle-même et de réfléchir un peu, Germaine, au lieu de pleurer, de gémir, se redressa, l'œil brillant, la lèvre frémissante, et tendant les bras vers l'équipage prêt à disparaître :

— Va ! va ! dit-elle d'une voix menaçante, je serai à Paris avant toi.

Depuis le jour où elle quittait Valamont jusqu'à cette heure suprême, elle n'avait jamais eu le moindre souci d'argent. Tout lui était venu sans qu'elle eût d'autre effort à faire que de désirer.

Il n'y a pas plus de quatre lieues pour aller à Clamecy prendre le train, pensa-t-elle. Dieu merci, je suis assez forte pour...

Elle poussa un cri et se fouilla.

— Mon Dieu, je suis sans argent ! Ah ! Raymond ! Raymond ! Oh ! cela est infâme !

Une pareille pénurie imposait à la jeune femme le sacrifice le plus douloureux. Il lui fallait rentrer dans sa maison et reparaître au village où chacun racontait son histoire et parlait d'elle avec mépris.

Si encore elle avait pu montrer les restes de sa splendeur et dire aux railleurs :

— J'ai eu, du moins, quelques mois de bonheur ! quelques mois d'orgueil satisfait, et j'ai été aimée comme nulle d'entre vous ne le sera jamais.

Mais non, elle était partie paysanne sept ou huit mois auparavant, paysanne elle se retrouvait comme si elle eût dormi et fait un songe.

Pour rien au monde elle n'aurait consenti à rentrer dans sa maison en plein jour et devant tous. L'orgueil, qui lui avait fait commettre sa faute, la dominait trop pour cela.

Elle entra sous la feuillée et se cacha, attendant la nuit noire pour réintégrer son domicile, puisque décidément elle y était forcée.

Quand elle jugea le moment propice, elle descendit à Valamont. Il n'y avait pas de lune et d'ailleurs les paysans, occupés par la fenaison, s'étaient couchés de bonne heure.

Elle ne fit qu'une seule rencontre, celle du curé qui s'en allait à quelques kilomètres de là confesser et administrer un moribond.

Etrange coïncidence, elle l'avait rencontré à son départ, elle le rencontrait à son retour.

L'abbé Bonfant n'eut pas l'air de la reconnaître.

Il était dix heures quand Germaine arriva au pied de l'escalier raboteux qui montait à son ancien observatoire. Ayant monté lestement, elle frappa. Puis, comme sa tante ne donnait pas signe de vie, elle heurta plus fort. Les pas d'Honorine Lausier retentirent à l'intérieur.

— Qui est là ? demanda-t-elle d'une voix évidemment troublée par l'inquiétude.

— C'est moi, ouvrez, répondit Germaine, sur un ton qui n'exprimait peut-être pas assez d'humilité.

— Jésus ! s'écria la bonne femme, en reconnaissant la voix de sa nièce.

— Ouvrez donc !

— Est-il Dieu possible! reprenait la vieille. Est-ce toi, Germaine ?

— Eh ! certainement oui, c'est moi, dépêchez-vous et surtout ne m'interrogez pas ainsi à travers la porte. Il est inutile de réveiller tout le village.

Honorine Lausier tira deux ou trois verrous, entrebâilla la porte. Germaine se glissa dans la maison.

— Et d'où viens-tu ? lui demanda sa tante. Qu'as-tu fait ? Te voici avec les hardes que tu portais, il y a huit mois. On dirait même qu'elles sont plus neuves qu'alors. Ah ! on en a dit de vertes sur ton compte.

— Ma tante, répliqua la jeune femme, épargnez-moi vos exclamations et vos étonnements. Je suis brisée. Allez vous recoucher et laissez-moi en faire autant.

Le lendemain quand, de nouveau, elle voulut interroger Germaine, celle-ci lui ferma la bouche, en disant :

— J'ai beaucoup voyagé, je suis très malheureuse ; ne m'en demandez pas davantage.

La bonne Lausier se le tint pour dit, et quand les mauvaises langues de Valamont, ayant appris le retour de la fugitive, voulurent interroger la tante, celle-ci leur répondit comme Germaine :

(A suivre).

EN SUISSE

Le drame de Fribourg et Lausanne

M. Adolphe Hertling, architecte, à Fribourg, a été assassiné dans la nuit de lundi à mardi par son amie, Mlle Jeanne Canton, d'origine française, 31 ans, qui a tiré sur lui plusieurs coups de revolver. M. Hertling est âgé de 38 ans.

On a découvert ce crime de la manière suivante :

Un chauffeur de taxi avait conduit Mlle Canton à Lausanne. En lui payant le prix de sa course, Mlle Canton lui avait remis les clefs de son appartement. Mardi soir, le chauffeur alla porter les clefs à l'hôtel que la jeune fille habitait. En entrant dans la chambre de Mlle Canton, on découvrit le cadavre de M. Hertling.

Les autorités fribourgeoises, ayant appris que la meurtrière s'était enfuie et qu'un taxi l'avait déposée sur la place de la Gare à Lausanne, demandait à la police de sûreté vaudoise de faire les recherches nécessaires, mardi soir, à 22 h.

Le travail ne manqua pas aux policiers ces jours-ci. Ils avaient déjà à débrouiller deux affaires : celle des 80 millions de détournements et du cambriolage de la bijouterie Roman Mayer ; une troisième surgissait, non moins grave, qui ne souffrait aucun retard. Tous les agents disponibles furent donc incontinent requis d'entreprendre un contrôle minutieux des étrangers logeant dans les hôtels de la ville.

La coupable ayant quitté son taxi près de la gare, c'est par les hôtels de ce quartier que commença naturellement l'opération. Elle ne tarda pas à donner des résultats. Une heure et demie après la réception du coup de téléphone de Fribourf, un agent découvrait qu'une femme répondant au nom et au signalement indiqués, était descendue dans un hôtel du bas de la ville.

Quelques instants plus tard, la police pénétrait dans la chambre loués par la fugitive. Elle n'y trouva qu'un cadavre. La jeune femme paraît s'être suicidée d'un coup de revolver. C'était une sommelière.

La Sesa

Le conseil d'administration de la *Sesa* publie un rapport sur sa deuxième année d'activité. Les recettes ont atteint fr. 378,993.62, les dépenses fr. 332,938.—. L'excédent de 46,054 fr. sera réparti comme suit : 10,000 fr. comme versement au fonds de réserve, 7108 fr. d'amortissement, 25,000 fr. de dividende 5 % sur le capital-action, 3946 fr. report à nouveau.

Le rapport estime que la création d'agences de la Sesa constitue la base, en ce qui concerne le trafic marchandises, de l'accroissement de la collaboration organisée du chemin de fer et de l'automobile.

Pendant cette 2me année, des conventions ont été passées avec 25 entreprises privées et dans 25 localités des agences ont été installées. A la fin de l'année, le service de camionnage, assuré par 125 agences de la Sesa, a desservi au total 144 stations de chemins de fer et 207 localités. Les expériences faites avec le service de camionnage à grande distance sont tout à fait encourageantes, cependant une certaine prudence est recommandée pour l'extension de ce service. Etant donné que le transport dans les régions privées de chemin de fer sont en maints endroits incontestablement minimes, la Sesa ne peut donner suite aux vœux de ces régions que si les intéressés sont prêts et sont en situation de garantir eux-même ou par l'entremise d'associations privées ou de droit public, un minimum de recettes aux entreprises de camionnage.

En considération d'une part de l'activité florissante de la Sesa en ce qui concerne le maintien et la récupération des grandes quantités de marchandises pour le transport par chemin de fer, d'autre part une nouvelle augmentation des camions mis en service, la conclusion s'impose que les transports sur route auraient pris ces deux dernières années une tournure très dangereuse pour les administrations de chemin de fer si l'on avait attendu plus longtemps pour prendre des mesures.

L'affaire de la Caomaltine

Le Tribunal correctionnel de Fribourg a rendu lundi son verdict dans l'affaire d'escroquerie Rossier. Le tribunal a infligé à Rossier une peine de trois ans de maison de force, sous déduction de six mois de prison préventive.

Le rat musqué en Suisse

Le Conseil fédéral a pris samedi un arrêté concernant les mesures à prendre contre le rat musqué.

L'article 1er stipule que le rat musqué (fiber zibethicum) ne doit être ni élevé en Suisse ni mis dans le commerce et ne pourra être placé dans certains endroits pour la reproduction.

L'entrée en Suisse et le passage sur notre territoire du rat musqué vivant sont interdits.

Des exceptions peuvent être faites pour des buts d'ordre scientifique.

Le Conseil fédéral prendra éventuellement d'autres mesures au cas où des rats musqués viendraient à être signalés comme vivant en liberté dans notre pays.

Les éboulements printaniers

Un nouvel effondrement s'est produit lundi vers 17 h., à Fribourg.

La façade nord-est de l'immeuble de M. Helfer, laitier, immeuble attenant à celui qui s'est effondré dans la nuit du 1er au 2 février, place Notre-Dame, s'est écroulé à son tour avec fracas, et des monceaux de mollasse et de charpentes ont été précipités dans le ravin du Grabwand. Fort heureusement le dit immeuble, sérieusement menacé, avait été évacué le 2 février par ordre de la préfecture et l'événement de lundi n'a provoqué aucun accident de personne. Un pan de mur de l'immeuble nouvellement effondré avait croulé le 2 février dernier avec la façade de la maison Cotting.

— Un éboulement provoqué probablement par le dégel s'est produit samedi au petit village de St-Georges, faisant partie de la commune de St-Gall.

Dans une maisonnette située sous la paroi de rochers, vivait une femme âgée qui eut la présence d'esprit, lorsque se produisirent les premiers jets de pierres, de se réfugier sous sa machine à coudre. La maisonnette fut complètement écrasée par l'éboulement, mais les sauveteurs intervenus à temps, parvinrent à tirer la dame de sa fâcheuse position sans grand dommage. Elle ne portait que de très légères blessures.

Une maison voisine de plus grande dimension, a aussi souffert. En prévision des éboulements ultérieurs, les autorités ont fait évacuer cet immeuble.

Le châtelain Wulliamoz

Le château de Bercher (Vaud), ancienne propriété de Saussure, acheté le 12 janvier dernier par M. John Pitton, à Oppens, vient d'être revendu pour le prix de fr. 145,000, à M. Albert Wulliamoz, conseiller national à Bercher, et chef du parti agrarien vaudois.

Le domaine de M. Wulliamoz, l'un des plus beaux du village, est vendu à M. William Gonet, municipal à Bercher, pour fr. 120,000.

L'arrestation de Stadelmann

Les détournements de Stadelmann, l'ancien chef de bureau de la Banque fédérale S. A., à Zurich, atteignent d'après les constatations actuelles, au minimum 600,000 fr., plutôt 700,000.

La police a arrêté mardi, à Effretikon, l'auteur des détournements commis à la Banque fédérale. Stadelmann a été conduit immédiatement à la caserne de police de Zurich où il a été interrogé.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

La fondation Ferdinand Buisson pour la paix

Par décret, le ministre français de l'instruction publique est autorisé à accepter, au nom de l'Etat, la donation en toute propriété d'une somme de 300,000 fr. qui est faite sur les fonds provenant du prix Nobel pour la paix, par M. Ferdinand Buisson, professeur honoraire à l'Université de Paris, détenteur du dit prix Nobel de la paix pour 1927.

Les arrérages de cette donation, qui portera le nom de *Fondation Ferdinand Buisson*, serviront à répandre dans les établissements d'instruction primaires et secondaires la connaissance de l'œuvre de la S. des N. et à allouer à des universitaides des subventions soit pour assister à des congrès internationaux, soit pour publier des documents pouvant servir à la paix mondiale.

Un drame à Bonneville

A la suite d'un incendie qui a anéanti, dans la nuit de dimanche à lundi, la ferme de Théophile Vuarchey, cultivateur, âgé de 72 ans, à Bonneville (Haute-Savoie), la police a découvert, dans les décombres, les corps complètement carbonisés de Vuarchey et de son fils, âgé de 42 ans.

L'enquête a établi que le gendre de Vuarchey, Guinet, 42 ans, père de trois enfants, après avoir tué samedi soir, à coups de fourche, son beau-père et son beau-frère, avait traîné les cadavres dans la grange, les avait recouverts de bottes de paille, et ayant placé des fascines en plusieurs endroits du bâtiment, y avait mis le feu, espérant ainsi faire disparaître toutes traces de son horrible forfait. Pressé de questions, Guinet a fait des aveux. C'est une question d'intérêt qui a provoqué ce drame.

Çà et là

* On mande de Rome que le chef du gouvernement participera à Rome même au scrutin de dimanche prochain. M. Mussolini a son domicile à Milan, mais dans une lettre au gouverneur de Rome, il sollicite l'autorisation de pouvoir remplir son devoir civique dans la capitale. Le gouverneur a pris cette demande en considération en raison du fait que M. Mussolini a son centre de travail à Rome.

Que serait-il arrivé s'il lui avait pris fantaisie de refuser ?

* Un crime horrible s'est produit à l'hôpital d'Elbing (Allemagne). Depuis mercredi dernier, M. Preuschoff, serrurier, avait été mis en observation à l'hôpital à cause de son état mental. Il s'empara d'un rasoir, se rendit dans une salle voisine dans laquelle se trouvaient deux rentiers âgés de 85 ans, et il leur coupa la gorge.

* Au cours d'un dîner annuel des fonctionnaires du service civil, le prince Georges, quatrième fils du roi d'Angleterre, a fait une allusion à son entrée dans le service civil. Il a déclaré que la vie de marin ne convenait pas à sa santé et qu'il considérait comme un grand privilège d'être le premier de la famille royale appelé à faire partie du service civil.

* La fameuse étoile de cinéma Constance Talmadge, épousera, le 8 mai prochain, un riche industriel de Chicago, M. Netcher. Cette artiste, qui n'a encore que 29 ans, compte déjà à son actif deux divorces, le premier qui remonte à 1922 et le second qui date de l'année dernière.

* Après avoir défilé en cortège, les manifestants hindous boycotteurs d'étoffes étrangères ont brûlé au cri de : Vive Gandhi ! un stock d'étoffes qu'ils avaient accumulé depuis une semaine.

Des manifestations analogues ont eu lieu dans diverses autres villes, notamment à Lucknow et Nagpur.

* Un tronçon de 300 km. du chemin de fer Turkestan-Sibérie, actuellement en construction, a été ouvert au trafic. La longueur totale de ce chemin de fer sera de 1481 km. Il traversera des provinces d'une superficie de 685,000 km. carrés qui, jusqu'ici étaient privées de chemin de fer. Les frais de construction sont devisés à 203 millions de roubles.

* Un violent incendie a détruit, à Saint-Sulpice (Tarn), un immeuble habité par un employé de chemin de fer, sa femme et six enfants. Trois enfants, âgés de 8, 6 et 4 ans, ont péri dans les flammes.

* Le comte Christian-Frédéric de Stolberg-Wernigerode a été arrêté. Il est fortement soupçonné d'être le meurtrier de son père, le comte de Stolberg-Wernigerode, assassiné à Jannowitz, en Silésie.

* Mardi, à Arenzano (Italie), quelques minutes avant le passage des coureurs de la course cycliste Milan-San Remo, un side-car, voulant éviter un cycliste, est allé se jeter contre le mur du cimetière de la localité. Le choc fut si violent que les deux occupants du side-car, deux jeunes ouvriers de Sesti-Ponente, ont été tués sur le coup. Une troisième personne a eu les jambes fracturées.

* Un avion commercial a fait une chute entre Newark et New-Jersey. Il y aurait treize tués et un blessé. Le pilote est indemne.

Parmi les victimes, plusieurs entreprenaient un vol pour la première fois. En raison de son poids, l'appareil ne put pas s'élever à plus de 100 pieds. Les témoins déclarent que le pilote essaya vainement d'éviter un train de marchandises qui se trouvait sur la voie. L'avion s'est écrasé sur un vagon chargé de sable. Le pilote échappa à la mort grâce au fait que sa cabine était placée au-dessus de celle des voyageurs.

* Plusieurs maisons du village de Clairton (Pensylvanie) ont été détruites par une forte explosion de dynamite. Le feu a pris dans les décombres sous lesquels les membres de deux familles seraient ensevelis. Plusieurs individus qui ont pris la fuite en automobile ont été aperçus à Clairton peu avant l'explosion.

* Un des avions de Betché Sacca qui avait quitté Caboul pour Hada, ayant à bord deux personnes qui devaient assister à une conférence religieuse, s'est écrasé sur le sol. Les passagers ont été tués, l'avion complètement détruit.

* Par suite du brouillard très épais, un bateau-feu ancré au large de Goodswins, sur les côtes anglaises, a coulé en quelques minutes après avoir été presque complètement coupé en deux par un vapeur. Le capitaine du bateau-feu s'est noyé. On signale en outre trois manquants.

* M. Pierre Benoît a été élu président de la Société des gens de lettres.

M. Pierre Benoît est né à Alby, en 1886. Il vint à Paris en 1910 préparer son agregation de lettres. Il édita à cette époque un volume de vers. Après la guerre, il devint fonctionnaire au ministère de l'Instruction publique et publia son premier roman *Kœnigsmark*. En 1919, son ouvrage l'*Atlantide* eut un immense succès. Il quitta alors ses fonctions pour se consacrer complètement aux lettres et aux voyages et publia plusieurs romans connus.

* Dans la zone du territoire de la Cyrenaïque, les troupes italiennes ont surpris le 13 mars dans le bois d'El Magher, un gros détachement de rebelles armés. Un combat acharné s'engagea. Il se termina par la déroute de l'adversaire qui laissa sur le terrain 20 morts et 30 blessés. Du côté des Italiens, un capitaine, un servant et 25 ascaris (fantassins indigènes), sont tombés.

* Deux autobus sont entrés en collision près de Sunderland (Angleterre). 23 voyageurs ont été blessés.

* L'aviatrice, Mlle Mac Phertridge, à San Francisco, a tenu l'air 22 h. 03 m. 12 s., établissant ainsi le nouveau record féminin d'endurance.

* Un aéroplane appartenant à l'escadrille qui se rendait du Caire au Cap, s'est écrasé sur le sol au départ de Gwelo. Le pilote a été tué, le passager grièvement blessé.

* A Bellac, dans la Haute-Vienne, le député de Puybaudet, de l'Union républicaine démocratique, décédé, a été remplacé, au scrutin de ballottage, par M. Bardon, avocat à Paris, républicain socialiste, battant d'une centaine de voix le candidat socialiste.

* A Paris est décédé, à l'âge de 72 ans, M. Gustave de Lamarzelle, ancien sénateur du Morbihan, ancien professeur à la Faculté de droit de l'Institut catholique de Paris. M. de Lamarzelle fut l'un des plus brillants orateurs de la droite.

* La plupart des taureaux élevés en Camargue et en Languedoc ont résisté difficilement aux froids rigoureux de 1929. Certains sont morts de froid, ne pouvant trouver un abri suffisant, d'autres ont péri faute d'eau, les sources étant gelées, d'autres ont été victimes de la trop grande absorption d'eau glacée qu'ils ont ingurgité lorsque les cours d'eau ont dégelé. Un troupeau de plus de 30 bêtes a péri de cette dernière façon. Chacun des éleveurs est plus ou moins frappé par ces dommages. Mais on peut évaluer à un million de francs la perte que viennent de subir les « ganaderos » français. Il faut tenir compte, indépendamment de la valeur intrinsèque des unités disparues, des courses qu'elles auraient fournies en Languedoc et en Provence et des produits de la remonte.

* A Brunswick, une assemblée du parti populaire national allemand a décidé de charger le groupe parlementaire d'entamer sans retard des négociations en vue du rattachement du Brunswick à la Prusse.

ECHOS

La goutte du matin.

Un homme d'esprit caustique a dit que, pour le peuple travailleur, la goutte, c'était la poésie ! Triste poésie que celle-là. Est-ce pour cela qu'on est presque tenté d'appliquer à la fée transparente de l'eau-de-vie ce qu'un vieux proverbe français a dit de la poésie : « L'heure matinale est amie des Muses » ?

En tous cas, la coutume de commencer la journée par une rasade de goutte a été fort répandue en son temps, et existe encore malheureusement aujourd'hui. C'est pour lutter contre cette habitude que plusieurs cantons, notamment Vaud et Fribourg, ont interdit la vente du schnaps avant 8 ou 9 heures du matin ! L'Angleterre avait décidé une interdiction semblable pendant la guerre et cette interdiction a eu de si heureuses conséquences que le Parlement britannique l'a maintenue à la fin de la guerre. Il est défendu en Angleterre de vendre des boissons alcooliques avant 11 h. 30 du matin. On empêche ainsi une des formes particulièrement nuisibles de la consommation d'alcool, celle à l'état de jeun.

Cela ne devait pas être une invitation à se rattraper la nuit. Là aussi, on est plus sévère en Angleterre que chez nous. On a constaté qu'actuellement le 95 % des Anglais vivent dans des communes ou des districts où tout débit de boissons alcooliques est interdit à partir de 10 h. du soir. Fait à retenir : les Anglais ne semblent pas dormir moins bien depuis, et l'on affirme qu'ils travaillent d'autant mieux le lendemain ! S.A.S.

AU MAGASIN
ORSAT, MARTIGNY
Fondé en 1827
Du 20 au 31 mars
15 % d'Escompte sur Confections pour Messieurs et Enfants
10 % d'Escompte sur tous les autres ARTICLES tissus, lingerie, etc.

Agriculteurs **Paysans**
Grand choix de machines agricoles
Charrues Braban, Mélotte, la Brabanette, Universala
Herses extensibles - Houes Planet à bras et à cheval
Pompes à purin, etc.
Se recommande :
PRAZ Philippe ar **RIDDES**
Agent-revendeur pour le Valais.

Occasions
A vendre : 1 piano état de neuf, 2 lits noyer, 2 tables de nuit, 3 tables salon, salle à manger, bureau, 1 commode, 1 lavabo, 1 divan assorti avec 6 chaises pour salon, 2 milieux avec descentes assorties et tapis de table, 2 buffets, 1 lustre, 1 calorifère. Mme TOBLER, au National, Martigny,

On cherche une bonne
laveuse
pour le 1er avril. Prière de faire les offres avec prétention de salaire à la Direction du Grand Hôtel d'Angleterre, à Vevey.

ON CHERCHE
jeune homme
sachant traire et faucher, soigner 3 ou 4 têtes bétail, s'occuper du jardin, etc. Bons traitements. Entrée 1er ou 15 mai prochain. S'adresser au Restaurant de l'Union, Gimel s. Rolle.

Avis
aux Cafetiers - Restaurateurs
A vendre 15 tables de café, chêne massif, pieds en fonte, marchandise neuve et de 1er choix. A la même adresse à vendre **petit char de chasse** pour la montagne. Chez Delaloye et Roduit, Martigny-Bourg.

Dépositaire pour le Valais :
Distillerie Valaisanne S. A. Sion

Jeune homme
est demandé comme domestique de campagne, à Martigny. Bon traitement. Vie de famille. S'adresser au Confédéré.

A VENDRE, faute d'emploi, bon
cheval
S'adresser à Ferdinand Lathion, Fully.

A vendre ou à louer un
mazot
au fond de Martigny-Croix et une **brante à sulfater** S'adresser au Confédéré.

On demande une
JEUNE FILLE
de 15 à 16 ans pour aider au ménage et s'occuper d'un bebé. S'ad. à Mme Vve Aug. Warpelin, Sans-Souci, Leysin.

Timbres caoutchouc
Imprimerie Commerciae, Martigny

SUZE Le meilleur ami de l'estomac

Pharmacie Morand
Martigny

Occasions actuelles:

Chauffe-ventre métal blanc, 27 cm.	Fr.	2.—
„ „ „ „ 30 cm.	Fr.	2.50
„ „ aluminium 1re qual. 28 cm.	Fr.	6.—
„ „ „ „ 30 cm.	Fr.	7.—
Cruches à lit aluminium 1re qualité	Fr.	3.25
Boule à eau pour lit 1re qualité	Fr.	6.—

Tous les articles sanitaires

N'oubliez pas la date du **lundi 25 mars**. Les établissements du Dr L. Barrère de Paris présenteront à la Pharmacie Morand, le nouveau bandage sans pelote pour hernies. Ceintures ventrières Barrère pour tous les cas de Ptose, Descente, éventration, suites d'opération, etc.

AGRICULTEURS!

nettoyez vos vaches
avec la
Poudre pour vaches vêlées
de la
Pharmacie de l'Abbatiale
à PAYERNE

Prix du paquet fr. 1.50 — Depuis 10 fr., expédition franco de port et d'emballage dans toute la Suisse. Pour faire retenir les vaches. Prix du paquet, fr. **1.30.**

Salsepareille Modelia

de goût délicieux purifie le sang.

Pour se distinguer dorénavant plus facilement de ses imitations, ce dépuratif de vieille renommée portera le nom déposé

9 Fr. la bouteille — **Modelia** — 5 Fr. la 1/2 bout.

Si vous désirez un dépuratif d'élite demandez donc **Modelia** dans les pharmacies

Pharmacie Centrale, Madlener-Gavin
GENÈVE — Rue du Mont-Blanc, 9

Bruchez & Bérard
Riddes

Scierie et commerce de bois. Tél. No 11
Charpentes, Planches,
Lames de la Parqueterie d'Aigle
Echalas de tout 1er choix
Prix avantageux. Se recommandent

BANQUE de BRIGUE
BRIGUE

Capital-Actions Fr. 1.000.000.—
Fonds de réserve Fr. 192,125.—
Compte de chèques postaux: II c 253 Bureau de Sion

La Banque se charge de toutes opérations de Banque et de Change aux meilleures conditions:

Prêts sur billets
Prêts hypothécaires et communaux
Ouvertures de Crédits en comptes-courants garantis par hypothèques, nantissements de valeurs ou cautionnements.
Achat et vente de titres
Paiements outre-mer. Travelers Chèques.
Taux actuels des dépôts:

En comptes-courants de 3 à 3 1/2 %
En comptes de dépôts suivant durée: 3 1/2 à 5 %
Sur carnets d'épargne, avec autorisation de l'Etat et garantie spéciale 4 1/4 %
Contre obligations à: 5 %

La Banque délivre des tirelires à domicile contre un premier dépôt de 5 fr.
Location de cassettes dans la chambre forte

Grande Vente d'Arbres Fruitiers

haute et basse tige, toute variétés recommandées pour le Valais. Vendues avec garantie. — Prix absolument sans concurrence, prix spéciaux par grosse quantité.
Pépiniéristes spécialistes
Th. Dirren & Fils, Domaine des Iles, Martigny
Téléphone 17, Vernayaz
Demandez le grand choix de rosiers et plantes d'ornement
Griffes d'asperges et plantons de fraises
Prix-courant à disposition.

Pendant le Salon de l'Automobile, au
Cercle des Vieux-Grenadiers
(Rue des Vieux-Grenadiers, 10, Genève, à 5 minutes du Salon)
Cuisine soignée
Se recommande: **Bontognali-Widmer**
Ancien Tenancier de l'Hôtel du Giétroz, à Châble

Confirmations !!

Grand choix de **petits vêtements** pour garçonnets, à partir de fr. 22.--, 20.--, 18.--, **17.-**

Ravissantes robes et tabliers
fantaisie pour fillettes et jeunes filles
Chapeaux, Casquettes, Chemises, Faux-cols

Prix avantageux - Marchandise soignée nouvelle - Escompte au comptant

Magasins E. Géroudet & Fils, Sion

La Bonne Chaussure à bon marché

Soul. de travail, bien ferrés doubles semelles	40-47	17.80
Soul. militaires, peau cirée, sans cout. haute tige	40-47	21.50
Soul. millt. ordon. empeigne, bon ferrage	40-47	23.50
Soul. militaires, bien ferrés, sans cout. p. garçons.	36-39	16.80
Bottines Derby, Box, tal. mi-haut p. dames	36-42	16.90
Bott. Derby, peau cirée p. dames	36-42	15.50
Bott. Derby Box, noir, p. Messieurs, p. dimanche	40-48	16.90
Bottines p. Garçons et Fillettes, peau cirée	27-29	9.25
bonne qualité, sans clous	30-35	10.50

Expédition franco contre remboursement Echange libre
Demandez notre catalogue illustré Gratis
Expéditions de Chaussures - J. KURTH, Genève

SALON INTERNATIONAL DE L'AUTOMOBILE ET DU CYCLE

1re série **15-24 Mars 1929** — **Genève** — *2me série* **27 Avril-5 Mai 1929**

Les billets de chemin de fer de simple course à destination de Genève, émis pour les deux Salons, du 13 au 24 mars et du 25 avril au 5 mai, donnent droit au RETOUR GRATUIT dans les 4 jours, mais au plus tard le 26 mars pour la 1re série et le 7 mai pour la 2me série, à condition d'avoir été timbrés à l'Exposition. La surtaxe pour trains directs doit être payée entièrement pour l'aller et le retour.

Hôteliers !!

Il est grand temps de songer à préparer votre publicité pour la saison d'été!

Comme ces années précédentes, l'Association Hôtelière a confié à notre maison l'exécution de sa réclame pour 1929; cette publicité sera divisée en deux séries, l'une Série A paraîtra 50 fois dans différents journaux pour Fr. 160.— la case; la Série B sera publiée 51 fois pour le prix de Fr. 130.— la case.

Outre l'annonce de l'Association Hôtelière, nous avons prévu une autre collective qui paraîtra 45 fois pour le prix de Fr. 125.--.

Demandez-nous des renseignements ou un rendez-vous?

Pour la publicité en Allemagne et autres pays, nous pouvons vous offrir des conditions très intéressantes pour collectives ou annonces isolées; nous pouvons vous établir des devis pour n'importe quel montant.

Favorisez de vos ordres les Maisons établies dans le canton... et surtout retenez bien l'adresse:

Publicitas

Société Anonyme Suisse de Publicité
SION
RUE DE LAUSANNE, 4

Téléphone 2,36

Cartes

de visite, de fiançailles, de mariage, de deuil, sont livrées rapidement et soigneusement par l'Imprimerie Commerciale, Martigny, Avenue de la Gare - Tél. 52
Demandez échantillons de cartons et caractères

ON CHERCHE A PLACER comme
apprenti tailleur
jeune homme de 16 ans, chez patron qui pourrait lui assurer une vie de famille. S'adresser sous P 1469 S Publicitas, Sion.

Menuisiers
ON CHERCHE pour entrée immédiate ou à convenir de bons **ouvriers menuisiers et charpentiers.** S'adresser à MM. Berrut & Rouiller, menuiserie et charpente, Troistorrents (Valais).

Poules
pour la ponte
à Fr. 6.50 pièce
Parc Avicole, Sion

Dindes
pour couver
Fr. 15.— et 17.—
Parc Avicole
Sion

Bon FOIN
à vendre
S'adresser à Henri Délez, La Bâtiaz.

A VENDRE environ 2500 kg. de
FOIN
des Mayens ainsi qu'une **vache** portante pour le 8 avril. S'adresser à Comby Emile, Saxon.

ON DEMANDE
à Martigny-Ville dans maison soignée, une
Jeune FILLE
pour aider tous les matins à faire les chambres. S'adresser au Confédéré.

Machines à coudre „PFAFF" et autres
de toute première qualité pr familles et couturières

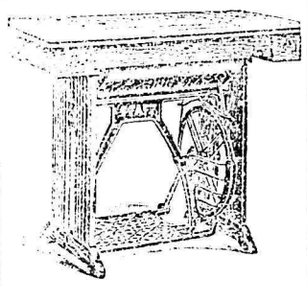

Grand choix
Horlogerie
H. MORET
Martigny-Ville

BUREAU DE PLACEMENT
ACTIVA
AV. DE LA GARE
SION
Téléphone N°472
Demande: femmes de chambre, sommelières, bonnes à tout faire, filles de cuisine, filles d'office, premières cuisinières, volontaires et filles de salle, portiers, etc.

Trouvé
à Martigny Ville, une
bague en or
S'adresser au bureau du journal qui indiquera.

Boucherie
Albert Gaudet
Boulevard St-Georges 66, Genève
expédie sans frais etre remb ours:

Poitrine mouton	fr.	2.40
Rôti	»	3.—
Bouilli	»	2.—
Graisse de bœuf	»	1.50

Occasion! Bon marché!
Tilsit très gras
Pièce d'environ 4 kg.

1 pièce	par kg.	fr.	2.60
2 pièces	par kg.	fr.	2.50
Envoi de 15 kg.	„	fr.	2.40

Se recommande et expédition:
Jos. Wolf, Coire
Commerce en gros

Savon Rodoll
pour la toilette
le plus parfumé. En vente partout
René BOCH, St-Gingolph
dépositaire.

Est-ce bien le bon, tante?

Mais oui, avec ce paquet bleu, tu pourras préparer à ton mari un si bon café qu'après la première gorgée, il s'écriera tout étonné: „Petite femme, d'où sors-tu ce café si fameux?"

La chicorée „Arome" accentue, en effet, le bon goût du café tout en lui donnant sa belle couleur brun-foncé, ce qui fait qu'on le boit avec beaucoup de plaisir.

C'est pourquoi le **café** préparé avec „l'Arome" se supporte si facilement.

„L'Arome" en paquet bleu-blanc est en vente partout à 35 centimes.

A 18 — Helvetia Langenthal

Poisson
Sur la Place Centrale, Martigny, tous les mardis et jeudis dès 8 h. du matin
Grande Vente de Poissons extra frais. —
Prix sans concurrence.
LA MARÉE, SION

Commandez tous vos
IMPRIMES
à l'Imprimerie Commerciale
Martigny
Exécution soignée

Fromage
extra gras de montagne à Fr. 3.10, mi-gras de montagne à Fr. 2.—, maigre à Fr. 1.50 le kg. A. Haller, Bex.

A VENDRE
Foin, regain et fumier
A. Semblanet, Martigny-Bourg.

LA
Boucherie Chevaline
Martigny-Ville — A. Béeri — Tél. 278
expédie
½ port payé, franco depuis 5 kg.

Bouilli	le kg.	1.—
Rôti sans os	„	2.—
Viande fumée pour cuire		1.70
Viande salée à manger cru		3.—
Salami genre Milan	le kg.	6.—
Mortadelle, saucisse de Lyon		2.70
Mortadelle extra fine	le kg.	4.—
Saucisson 1/3 porc	„	3.—
Saucisse ménage	„	2.—
Gendarmes	la dz.	2.40
Salamettis secs	le kg.	5.—

Prix spéciaux pour pensions et magasins

Blanchisseuse cherche
apprentie
ainsi qu'une **jeune fille** pour le ménage. Offre à Blanchisserie Cretton, Clarens.

Un bijou
à la portée de tous, c'est la nouvelle **machine à écrire portable Underwood** qui vient d'arriver à l'IMPRIMERIE COMMERCIALE, Martigny. Demandez démonstration sans engagement. Une machine très pratique pour *hôteliers*, instituteurs secrétaires de sociétés et toute personne ayant un peu de correspondance. Facilités de paiement.

VOUS qui souffrez de **migraines, grippe, maux de tête, insomnie, douleurs,** faites un essai de
l'antinévralgique idéal
CÉPHALINE
rapide, inoffensif, sûr, 25 ans de succès
PETITAT pharmacie, YVERDON
et toutes pharmacies
Fr. 1.75 la boîte

ON DEMANDE
Jeune FILLE
de cuisine ayant déjà été en place pour un cercle privé à Genève. Ecrire sous chiffres M 45479 X Publicitas, Genève.